

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-06-38- ENVIRONNEMENT (8.8) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE VERTE AVEC PAROLE D'ENTREPRISES

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2019

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre de son engagement via le « Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire » (CARDEC), la Communauté de Communes Terres Toulouses s'est engagée en septembre 2017 à mettre en œuvre un plan d'actions afin de produire le moins de déchets possibles sur son territoire. Ce plan d'actions est composé pour partie des thématiques : « accompagnement et sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire » et « Ecologie Industrielle et Territoriale » (EIT).

L'ADEME, financeur de ce CARDEC a réaffirmé courant 2019 l'implication nécessaire de la Communauté de Communes sur l'axe EIT pour la dernière année de financement.

Ainsi, la Communauté de Communes travaille avec les intercommunalités membres du Pays Terres de Lorraine, le Pays lui-même, les chambres consulaires et l'association « Parole d'Entreprises » sur la mise en place d'une « charte verte ».

Cette charte, qui nécessite à ce stade encore quelques mises au point, se compose de trois grandes parties :

1. Charte « 0 déchet » ayant pour objectif de promouvoir les commerçants locaux en fonction des bonnes pratiques qu'ils mettent en place pour limiter le gaspillage alimentaire, la production de déchets... Il s'agit d'un outil de communication permettant de sensibiliser usagers et entrepreneurs aux questions du zéro déchet, tout en apportant un accompagnement sur-mesure, assuré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) mais également la CC2T,
2. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) - recyclage bureautique, collecte des déchets au porte à porte des bureaux...
3. Eco-manifestions : audits, annuaire des entreprises vertes en lien avec l'agence de développement, mutualisation des éco-cups sur le territoire...

Afin de lancer le premier pan de cette charte verte territoriale, Parole d'Entreprises souhaite mobiliser les collectivités du Pays Terres de Lorraine autour d'une participation à la mise en place de la communication nécessaire pour le lancement de cette action.

Parole d'Entreprises sollicite également le fonds LEADER.

Dans ce cadre, l'association doit justifier de l'engagement des partenaires du territoire.

Le budget estimatif global de l'opération est de 10 000 € comportant entre autres les postes suivants :

- Conception graphique et impression de macarons « charte verte Terres de lorraine » : 2500€ TTC,
- Conception et impression de plaquettes, d'affiches A3 : 4100€ TTC,
- Conception, réalisation et impression de roll'up : 700€ TTC,
- Communication virtuelle : 600€ TTC,
- Plan de communication sur 6 mois avec intégrations d'actions à mener 800€ TTC.

Le fonds LEADER pourrait participer à hauteur de 50%.

Sur la base du nombre total d'habitants à l'échelle du Pays Terres de Lorraine, la participation résiduelle envisagée est de 0,03 euro par habitant, soit un total inférieur à 1 400 € pour le territoire de la CC2T. Cette somme serait à engager en 2020.

Vu l'avis favorable de la commission ordures ménagères du 12 novembre 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la lettre d'engagement à la « charte verte »,**
- **De prévoir au budget de référence 2020, les crédits nécessaires à cette opération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX